

N° 52

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2000-2001

Annexe au procès-verbal de la séance du 25 octobre 2000

RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

*au nom de la commission des Affaires culturelles (1) à la suite d'une mission d'information sur les **relations culturelles, scientifiques et techniques de la France avec le Liban, la Syrie et la Jordanie,***

Par MM. Adrien GOUTEYRON, Jean BERNADAUX, Ivan RENAR Pierre JEAMBRUN, Mme Danièle POURTAUD, MM. Jean-Léonce DUPONT et Jean-Luc MIRAUX,

Sénateurs.

(1) Cette commission est composée de : MM. Adrien Gouteyron, *président* ; Jean Bernadaux, James Bordas, Jean-Louis Carrère, Jean-Paul Hugot, Pierre Laffitte, Ivan Renar, *vice-présidents* ; Alain Dufaut, Ambroise Dupont, André Maman, Mme Danièle Pourtaud, *secrétaires* ; MM. François Abadie, Jean Arthuis, André Bohl, Louis de Broissia, Jean-Claude Carle, Gérard Collomb, Xavier Darcos, Fernand Demilly, André Diligent, Jacques Donnay, Michel Dreyfus-Schmidt, Jean-Léonce Dupont, Daniel Eckenspieller, Jean-Pierre Fourcade, Bernard Fournier, Jean-Noël Guérini, Marcel Henry, Roger Hesling, Pierre Jeambrun, Roger Karoutchi, Philippe Labeyrie, Serge Lagache, Robert Lafoaulu, Jacques Legendre, Serge Lepeltier, Mme Hélène Luc, MM. Pierre Martin, Jean-Luc Miraux, Philippe Nachbar, Jean-François Picheral, Guy Poirieux, Jack Ralite, Victor Reux, Philippe Richert, Michel Rufin, Claude Saunier, René-Pierre Signé, Jacques Valade, Albert Vecten, Marcel Vidal.

Proche-Orient.

SOMMAIRE

| | <u>Pages</u> |
|---|----------------|
| INTRODUCTION | 4 |
| I. LA COOPÉRATION UNIVERSITAIRE ET SCIENTIFIQUE | ERREUR! SIGNE' |
| A. LA COOPÉRATION UNIVERSITAIRE | 5 |
| 1. <i>Une priorité de notre coopération</i> | 5 |
| 2. <i>Les actions à vocation régionale</i> | 7 |
| a) Le pôle universitaire francophone de Beyrouth..... | 7 |
| b) Quelle dimension régionale ?..... | 11 |
| 3. <i>Les actions bilatérales</i> | 11 |
| B. L'ARCHÉOLOGIE ET LES SCIENCES HUMAINES | 14 |
| 1. <i>Une politique traditionnelle, des développements novateurs</i> | 14 |
| 2. <i>Les organismes français</i> | 15 |
| a) L'Institut français d'études arabes de Damas..... | 15 |
| b) L'Institut français d'archéologie du Proche-Orient..... | 18 |
| c) Le Centre d'études et de recherches sur le Moyen-Orient contemporain..... | 20 |
| II. L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS ET LA COOPÉRATION LINGUISTIQUE | 22 |
| A. LE FRANÇAIS DANS LE SYSTÈME SCOLAIRE | 22 |
| 1. <i>Le français dans les systèmes éducatifs nationaux</i> | 22 |
| a) Liban..... | 22 |
| b) Syrie..... | 24 |
| c) Jordanie | 27 |
| 2. <i>Les établissements scolaires français</i> | 27 |
| a) Liban..... | 27 |
| b) Syrie..... | 31 |
| c) Jordanie | 32 |
| d) Problèmes évoqués | 32 |
| B. L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS EN DEHORS DU SYSTÈME SCOLAIRE | 34 |
| III. L'ENVIRONNEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE | 35 |
| A. LE RÔLE DES CENTRES DE COOPERATION CULTURELLE ET LINGUISTIQUE | 35 |
| 1. <i>Liban</i> | 36 |
| 2. <i>Syrie</i> | 37 |
| 3. <i>Jordanie</i> | 38 |
| B. LE MÉCÉNAT CULTUREL PRIVÉ | 38 |
| C. PRÉSENCE FRANCOPHONE ET COOPÉRATION TECHNIQUE | 39 |
| IV. L'AUDIOVISUEL | 41 |
| 1. <i>Liban</i> | 41 |
| 2. <i>Syrie</i> | 43 |
| 3. <i>Jordanie</i> | 44 |
| ANNEXE - PROGRAMME DE LA MISSION | 47 |

INTRODUCTION

Mesdames, Messieurs,

Du 19 au 29 septembre 1999, une délégation de la commission des affaires culturelles s'est rendue au Liban, en Syrie et en Jordanie, afin de faire le point sur les relations culturelles, scientifiques et techniques avec ces trois pays¹.

Les contacts noués à cette occasion à tous les niveaux de responsabilité politique et jusque dans les ramifications les plus fines de notre dispositif de coopération culturelle ont permis de constater, au-delà des propos convenus sur l'excellence de cette coopération et sur les espoirs placés dans l'action de la France au Moyen-Orient, la réalité et le dynamisme du capital de sympathie dont la France dispose dans les trois pays, du point de vue de la coopération culturelle bien-entendu, mais aussi sur un plan spécifiquement politique.

Il n'était a priori pas indispensable que le Roi de Jordanie, le Président libanais, le Premier Ministre jordanien reçoivent une délégation parlementaire se proposant d'étudier les relations culturelles, scientifiques et techniques avec leur pays. Il n'était pas dit que les entretiens avec de hauts responsables politiques - présidents et membres des parlements, ministres techniques compétents - porteraient souvent tout autant et parfois plus sur la situation politique au lendemain de l'annonce du retrait israélien du sud Liban, que sur l'étude des principaux éléments de notre dispositif culturel.

Le fait que le déplacement de la délégation de la commission ait d'emblée largement pris cette tournure montre le rôle essentiel du politique au Moyen-Orient, et confirme que la France garde sa place au sein du politique.

¹ Cette délégation, conduite par M. Adrien Gouteyron, président de la commission, était composée en outre de MM. Jean Bernadaux, vice-président de la commission, Ivan Renar, vice-président de la commission, Pierre Jeambrun, de Mme Danièle Pourtaud, rapporteur pour avis du budget de la commission des relations culturelles, scientifiques et techniques, de MM. Jean-Léonce Dupont, et Jean-Luc Miraux.

On notera simplement à cet égard le rappel fréquent et reconnaissant des positions traditionnelles de notre pays sur le processus de paix. La délégation de la commission a de son côté systématiquement indiqué à ses interlocuteurs que, sur ce processus, l'ensemble des familles politiques représentées au Sénat partageait les mêmes positions et appuyait l'action du Président de la République, du Premier Ministre et du gouvernement ; en d'autres termes, elle a confirmé que la France parlait d'une seule voix au Moyen-Orient.

Autre constatation majeure, la francophilie dépasse largement le périmètre de la francophonie. Les interlocuteurs anglophones de la délégation ne lui ont pas réservé un accueil moins chaleureux que les francophones. Si la francophonie est une cause qui reste centrale (et la volonté des gouvernements de la région de favoriser, comme on le notera dans le présent rapport, l'apprentissage d'une seconde langue étrangère au lycée représente à cet égard un défi à relever), la présence de la France revêt bien d'autres dimensions. La délégation a notamment ressenti la nécessité de dépasser l'image un peu passéiste du français comme langue et de la France comme pays de culture. Il faut démontrer aux peuples du Moyen-Orient que la France et le français sont aussi des chemins vers la modernité. N'oublions pas que dans cet « empire du Levant » décrit par René Grousset comme le théâtre sans cesse remodelé du flux et du reflux des entreprises antagonistes de l'Europe et de l'Asie, comme le creuset de synthèses souvent éphémères, ce qui ne conquiert pas disparaît. En termes de présence culturelle et économique, ceci peut signifier pour la France l'urgence d'une nouvelle dynamique.

Une coopération universitaire et scientifique plus forte, une visibilité accrue dans l'audiovisuel sont sans doute les principaux objectifs que les pouvoirs publics devraient actuellement se fixer de ce point de vue ; il importe par ailleurs de réfléchir à la possibilité de démultiplier l'efficacité des instruments disponibles en misant de façon croissante sur une coopération décentralisée dont la délégation a sans cesse croisé les belles réalisations ; la coopération régionale, d'ores et déjà largement initiée, est aussi une démarche à poursuivre.

Grâce au concours efficace que lui ont apporté MM. Daniel Jouanneau, ambassadeur au Liban, Charles-Henri d'Aragon, ambassadeur en Syrie et Bernard Emie, ambassadeur en Jordanie, ainsi que leurs collaborateurs, grâce au substantiel programme de visites et d'entretiens qu'elle a suivi, la mission d'information de la commission a eu la possibilité de dresser un panorama ordonné, sinon précis ou complet, du vaste champ ouvert à sa réflexion. Que tous en soient remerciés.

I. L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS ET LA COOPÉRATION LINGUISTIQUE

Si la coopération universitaire, comme on l'a vu, et la coopération audiovisuelle, comme on le verra, se présentent comme d'excellents moyens de moderniser l'image de la France et de la francophonie, si l'un des objectifs majeurs de notre politique de coopération scientifique culturelle et technique doit être de « sortir » le français de l'école, où il apparaît trop souvent confiné dans la terre d'élection de la francophonie que reste le Liban, l'enseignement du français et en français à l'école n'en reste pas moins, bien entendu, un atout majeur pour l'avenir de la francophonie au Moyen-Orient, et la coopération linguistique un élément clé de notre présence dans la région.

A. LE FRANÇAIS DANS LE SYSTÈME SCOLAIRE

1. Le français dans les systèmes éducatifs nationaux

a) Liban

On commencera pour évoquer le cas du Liban, où 69,5 % des élèves, de la maternelle au lycée, apprenaient le français comme première langue étrangère selon les statistiques l'année scolaire 1996-1997, dans les établissements relevant de la tutelle du ministère libanais de l'éducation (ce qui exclut les établissements conventionnés par l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger - AEFÉ -). Le reste des élèves apprenaient l'anglais. Par rapport à 1995-1996, les effectifs d'élèves apprenant le français étaient en progression de 3,94 % contre + 4,78 % pour les effectifs apprenant l'anglais, pour une progression globale de 4,19 % du nombre des élèves inscrits. Cet écart entre la progression du français et celle de l'anglais est largement explicable par l'évolution constatée dans l'enseignement public, où la progression du français a été de 10,7 % et celle de l'anglais de 18,95 %. Cet écart est beaucoup plus faible dans l'enseignement privé gratuit où le français a progressé de 0,11 % contre 0,67 % pour l'anglais et dans l'enseignement privé payant où le français a progressé de 0,54 % contre 1,11 % pour l'anglais.

On notera que 33 % des élèves sont inscrits dans l'enseignement public, dont les effectifs ont progressé de 12,5 % durant la période que nous considérons, alors que 12,8 % sont inscrits dans l'enseignement privé gratuit et 54,2 % le sont dans l'enseignement privé payant, l'enseignement privé progressant globalement de 0,52 %.

On constate en fin de compte deux tassements, celui des élèves apprenant le français et celui des élèves scolarisés dans l'enseignement privé, entre lesquels il est possible d'établir une corrélation. Notons aussi que cette double érosion est plus nette dans le pré-scolaire et dans le primaire où des raisons économiques l'expliquent vraisemblablement, que dans le secondaire, qui ne groupe que 9,75 % du total des effectifs scolarisés, où les effectifs du privé ont augmenté de 11,62 % durant la période de référence, pour une progression de 11,39 % des effectifs globaux du secondaire.

Nous avons vu que ces chiffres concernaient l'année scolaire 1996-1997, et l'année 1995-1996 pour l'étude des évolutions. Les contacts pris au Liban par la délégation de la commission ont confirmé la poursuite du relatif repli du français : l'anglais commence à prendre sa place dans le cursus pré-universitaire sans qu'il faille y voir pour autant à ce stade une menace précise pour l'enseignement du français.

On signale par exemple une progression de l'enseignement du français dans les zones druzes, anglophones, de la région de Deir-el-Quamar, où de nombreux établissements anglophones ont ouvert des sections francophones.

A l'égard du système scolaire libanais, le réseau culturel français, articulé autour de la mission culturelle française de Beyrouth, des quatre centres culturels de Tripoli, Saïda, Deir-el-Quamar et Zahlé, ainsi que des annexes de Baalbeck, Jounieh, Nabatieh et Tyr, met en œuvre une politique d'appui à la qualité de l'enseignement, avec une enveloppe globale de 15 millions de francs. Cette politique est axée sur la reconstitution des équipes pédagogiques, la mise en place avec le ministère libanais de l'éducation, et avec l'appui de l'inspection générale française, d'une réforme des programmes, ainsi que le recyclage linguistique et pédagogique des enseignants de français et de disciplines scientifiques, avec les Instituts français de formation des maîtres.

Il est en particulier nécessaire d'améliorer la formation des quelques 50.000 enseignants du français, dont beaucoup ont appris notre langue en Afrique. A cet égard, il convient de signaler certaines initiatives des centres culturels français, telles que la délivrance d'un diplôme universitaire d'enseignement et de formation, délivré par le CCF de Saïda avec l'appui de l'IUFM de Colmar, à l'issue d'une formation de deux ans. Ce titre, non reconnu par le gouvernement libanais, semble apprécié dans les établissements scolaires.

De nombreux autres exemples de coopération décentralisée ont été signalés à la délégation de la commission. Le conseil régional d'Ile-de-France a ainsi équipé douze écoles secondaires en micro-informatique, et le conseil général des Bouches-du-Rhône a offert un bibliobus qui tourne entre les écoles de la région de Deir-el-Quamar.

b) Syrie

L'enseignement du français conserve une place significative dans le système scolaire syrien, comme le montrent, pour l'année 1998-1999, les chiffres officiels ci-dessous :

| | | Nombre d'élèves en anglais | Nombre d'élèves en français | Pourcentage d'élèves en français |
|---------------|------------------------|----------------------------|-----------------------------|----------------------------------|
| PUBLIC | Primaire | 639 831 | 145 783 | 22,78 % |
| | Préparatoire | 610 077 | 93 752 | 15,36 % |
| | Secondaire | 125 430 | 10 793 | 8,60 % |
| | Enseignement technique | 87 400 | 13 252 | 15,16 % |
| | TOTAL | 1 462 738 | 263 580 | 18,01 % |
| PRIVE | Préscolaire | | 2 374 | |
| | Primaire | 30 078 | 6 909 | 22,97 % |
| | Préparatoire | 31 126 | 2 532 | 8,13 % |
| | Secondaire | 13 414 | 1 653 | 12,32 % |
| | TOTAL | 74 618 | 11 094 | 14,86 % |
| TOTAL | | 1 537 356 | 274 674 | 17,86 % |

La politique de coopération linguistique et éducative poursuivie dans ce pays tend à améliorer la qualité de l'enseignement du français dans l'enseignement secondaire, essentiellement à travers deux orientations :

- un appui à l'enseignement du français dans le secteur public.

Cet appui, destiné aux 1 700 professeurs de français comporte trois volets :

- la formation continue des enseignants par l'intermédiaire d'animateurs pédagogiques syriens formés sur place et en France. Constitué d'enseignants de qualité et très motivés, ce groupe n'a cependant pas encore de statut officiel ;

- le remplacement progressif des manuels en vigueur, totalement désuets, par des manuels mieux conçus ;

- la remise à niveau linguistique des enseignants les plus faibles, par le biais de cours de français au Centre Culturel Français de Damas et à l'Agence culturelle d'Alep. Un projet de formation à distance a été élaboré dans le même but. Il s'agit d'améliorer le niveau linguistique et pédagogique d'enseignants isolés de la région de Homs, au centre de la Syrie. Ce faisant, il est envisagé de démontrer au ministère syrien de l'Education

l'utilité de l'enseignement à distance, notamment dans le domaine de la formation continue.

- La seconde orientation vise le développement d'une filière d'excellence et d'un appui aux établissements privés et nationalisés.

Destiné à donner une formation linguistique de qualité aux meilleurs élèves du lycée Bassed El Assad, le projet de filière d'excellence est développé dans le secondaire (introduction d'une méthode adaptée dite « Fréquence Jeunes » et enseignement d'un français à orientation scientifique et technique, le FROST). Un nouveau cursus est en voie d'élaboration dans le primaire et une certification de type DELF en préparation pour le secondaire.

Le projet s'étend à un établissement de Damas, à deux établissements d'Alep. Au lycée Bassed El Assad se mettent en place cette année des classes d'application pour la formation des maîtres.

Le Centre de documentation pédagogique (CDP) de Damas (cf. fiche ci-dessous) apporte par ailleurs un appui spécifique à 24 établissements privés et nationalisés où l'enseignement du français est de meilleure qualité que dans le public, dont plusieurs pourraient à l'avenir accueillir la filière d'excellence.

LE CENTRE DE DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE

Organisme franco-syrien créé au 1968, le Centre de Documentation pédagogique est une structure originale qui permet au Service de coopération d'action culturelle de l'Ambassade de France en République arabe syrienne, d'exercer sa politique linguistique et éducative dans le cadre du ministère syrien de l'éducation. Il s'agit d'une authentique coopération : toutes les décisions sont prises d'un commun accord, selon un plan de travail établi annuellement, et les actions sont menées conjointement.

A l'origine, le CDP avait une double vocation :

- la formation des enseignants, chercheurs et spécialistes pour l'enseignement et la promotion de la langue française ;
- le suivi de la didactique des disciplines scientifiques et techniques dans l'enseignement primaire et secondaire.

L'ampleur de la tâche, dans un cas comme dans l'autre, a conduit à concentrer les moyens et les personnels sur le premier objectif. Par ailleurs, l'impossibilité de créer des filières bilingues - l'arabe étant la seule langue d'enseignement autorisée - a réduit l'intérêt de la deuxième orientation.

Actuellement composé de 16 personnes, en comptant l'antenne d'Alep (soit 9 Français dont 5 recrutés localement et 7 Syriens dont 4 pris en charge par les autorités syriennes et répartis entre 11 formateurs et 5 personnes pour l'administration et le service), le CDP disposait en 1999 d'un crédit d'environ 1 million de francs pour exécuter ses missions d'information, de documentation, de formation, d'animation, d'élaboration de matériel pédagogique et d'évaluation.

Les projets les plus importants du CDP concernent :

- la formation continue - linguistique et méthodologique - des enseignants du français. Une expérience d'enseignement à distance est en train, comme on l'a vu, de se mettre en place ; il est aussi envisagé, si les moyens nécessaires sont disponibles, de créer au sein du CDP un centre d'auto-formation réservé aux enseignants.
- l'élaboration de manuels et de matériel didactique pour l'enseignement du français à la demande du ministère de l'éducation qui a décidé de renouveler l'ensemble de ses manuels scolaires, aussi bien dans le privé que dans le public. Le manuel lié à l'introduction, au niveau du lycée, du français comme deuxième langue vivante après l'anglais, est en cours de réalisation dès cette année, à titre expérimental.

Par ailleurs, le CDP organise des animations (jeux-concours, expositions, animations pour enfants) à l'intention des élèves, des étudiants et des professeurs afin de maintenir ou d'éveiller le goût pour la langue et la culture françaises.

On notera enfin que les perspectives de développement de l'enseignement du français en Syrie apparaissent favorables. Le ministère de l'éducation a en effet adopté le principe de l'enseignement d'une deuxième langue vivante dans le système scolaire. Après une première expérimentation dans les lycées pour « surdoués », cette expérience pourrait être généralisée dans un délai de trois ans, après évaluation. Une généralisation poserait, il convient de le noter, le problème de la formation d'un nombre suffisant d'enseignants. La formation à distance pourrait être une des solutions envisagées.

c) Jordanie

Compte tenu de la tradition anglophone de la Jordanie, on peut considérer que la place du français dans l'environnement scolaire n'y est pas insatisfaisante.

Nos actions de coopération visent principalement le développement de l'enseignement du français dans 45 établissements privés et 18 établissements publics. La situation de l'enseignement du français s'est améliorée à l'occasion de la visite du Président de la République en octobre 1996, lorsque le Haut conseil de l'éducation jordanien a pris la décision d'introduire le français comme épreuve optionnelle au baccalauréat littéraire de la session de 1999. Cette décision, confirmée en décembre 1997, a permis l'ouverture de 80 nouvelles classes de français pour 4 300 élèves supplémentaires dans l'enseignement public à la rentrée de septembre 1998, grâce au recrutement de nouveaux enseignants que nous aidons à former, et à l'adaptation au public local d'une méthode française d'apprentissage (au total, le français est enseigné par 170 enseignants jordaniens dans les écoles privées et 50 dans les écoles publiques).

2. Les établissements scolaires français

a) Liban

En dehors du système éducatif libanais, les établissements scolaires français répondent à une forte demande de scolarisation française.

Ce réseau comprend six établissements conventionnés avec l'AEFE, qui regroupent 10 750 élèves, et 18 établissements, majoritairement chrétiens, homologués, qui scolarisent un peu plus de 20 000 élèves. Le dernier homologué de ces établissements est l'école franco-libanaise de Nabatieh, ouvert par la mission laïque française en 1997 et destiné à la communauté chiite. Il regroupe 260 élèves de la maternelle au CM2.

Le tableau suivant reprend la liste des établissements scolaires français au Liban présentée dans le journal officiel du 4 août 1999.

| Ecole | Ecole | | | Gestion | conven- | non conven- |
|-------|-------|--|--|---------|---------|-------------|
|-------|-------|--|--|---------|---------|-------------|

| | | mater- nelle | élémen- taire | Collège | Lycée | directe de l'AEFE | tionné avec l'AEFE | tionné avec l'AEFE |
|----------------------|---|-----------------|------------------|---------|-------|----------------------|--------------------------|-----------------------|
| Achrafieh | Collège de la Sagesse | x | x | x | x | | | x |
| Achrafieh- Sioufi | Collège des Saints-Coeurs | x | x | x | x | | | x |
| Aïn Saadé | Collège Mont-la-Salle | x | x | x | x | | | x |
| Akkar | Lycée Abdallah Rassi | x | x | | | | | x |
| Al Maayssra | Lycée franco-libanais Al Maayssra-Nahr Ibrahim | x | x | x | x | | | |
| Antoura | Collège Saint-Joseph | x | x | x | x | | | x |
| Baabda | Collèges des Pères Antonins | x | x | x | x | | | x |
| Beyrouth | Collège Elite | x | x | x | x | | | x |
| Beyrouth | Collège International | x | x | x | x | | | x |
| Beyrouth | Collège Louise Wegmann | x | x | x | x | | | x |
| Beyrouth | Collège Notre-Dame de Nazareth | x | x | x | x | | | x |
| Beyrouth | Collège Protestant Français | x | x | x | x | | | |
| Beyrouth | Grand lycée franco-libanais | x | x | x | x | | | |
| Beyrouth | L'Athénée | x | x | x | x | | | x |
| Beyrouth | Lycée Abdel Kader | x | x | x | x | | | |
| Beyrouth | Lycée franco-libanais Verdun | x | x | x | x | | | |
| Brasilia- Baabda | Collège de la Sagesse | x | x | x | x | | | x |
| Damour | Collège Carmel Saint-Joseph | x | x | x | x | | | x |
| Dick El Mehdi | Collège Mariste Champville | x | x | x | x | | | x |
| Fanar | Collège de la Sainte famille | x | x | x | x | | | x |
| Jbail Amchit | Collège Notre-Dame de Lourdes | x | x | x | x | | | x |
| Jounieh | Collège des Saints-Coeurs | x | x | x | x | | | x |
| Nabatieh | Ecole franco-libanaise Habbouche, MLF | | x | | | | | x |
| Tripoli | Lycée franco-libanais | x | x | x | x | | | |

Cinq des six établissements conventionnés avec l'AEFE appartiennent au réseau de la mission laïque française, et sont soumis à une quadruple « tutelle » : l'Etat français, l'AEFE le ministère libanais de l'éducation nationale et la mission laïque, situation qui,

selon les informations communiquées par les proviseurs rencontrés par la délégation de la commission au grand lycée franco-libanais de Beyrouth, ne suscite pas de difficultés significatives à l'exception parfois de retards administratifs susceptibles de freiner le développement de certains établissements (la modernisation du lycée de Tripoli a été mentionnée comme exemple de dossier dont la solution avance difficilement pour des motifs tenant à la difficulté de faire avancer du même pas l'ensemble des tutelles).

Les six établissements conventionnés avec l'AEFE regroupent 11 500 élèves, chacun en comptant entre 550 et 3000. Le taux d'encadrement par des personnels français varie entre 5 et 10 %.

Les tarifs d'écolage sont variables, et les bourses en couvrent en moyenne 50 % avec de fortes variations.

A titre d'illustration de la situation de ces établissements, il est intéressant d'avoir connaissance des données suivantes, concernant le grand lycée de Beyrouth, visité par la délégation de la commission.

Un établissement visité par la délégation de la commission
LE GRAND LYCÉE FRANÇAIS DE BEYROUTH

Les enseignements

Conformément à la tradition de bi-culturalisme de la Mission Laïque Française, le Grand Lycée enseigne essentiellement les programmes imposés par l'Education nationale française, tout en offrant aux élèves qui le souhaitent la possibilité de préparer le baccalauréat libanais après l'obtention du brevet.

L'arabe

Tout au long de sa scolarité, le jeune Libanais non « dispensé » suit un programme complet d'arabe. Il commence l'étude de l'histoire-géographie arabe en complémentaire (collège).

Les autres élèves, « dispensés », suivent un programme d'arabe pour non-arabophones dans un enseignement adopté à leur niveau. Ils peuvent en poursuivre l'étude au titre de 2^{ème} ou 3^{ème} langue à partir de la 2^{nde}. L'arabe peut également être présenté en LV1 au baccalauréat.

L'anglais

Tous les élèves commencent l'apprentissage de la langue anglaise en classe de 6^{ème}, et la poursuivent jusque en terminale.

Le niveau atteint en fin de cursus permet aux élèves du grand lycée de poursuivre sans difficulté leurs études en université anglophone.

Les effectifs

Le Grand Lycée scolarise actuellement 3.100 élèves depuis la maternelle jusqu'au baccalauréat, sur un cursus de 15 ans.

- 72,80 % sont libanais
- 25,60 % sont titulaires du passeport français (soit français, soit franco-libanais)
- 1,60 % sont des étrangers d'autres nationalités.

Les examens

Les élèves libanais passent en fin de 3^{ème} le brevet libanais (à la session 1998, 98,50 % de réussites).

La réussite obtenue par la promotion 1998 au baccalauréat français, pour 226 élèves présentés, s'établit :

- à 89 % en filière S
- à 93 % en filière L
- à 92 % en filière ES

soit, un taux moyen de réussite de 90,7 %.

En obtenant ce diplôme, les élèves libanais qui ont suivi le programme libanais ou en ont été dispensés par le ministère libanais de l'éducation obtiennent l'équivalence du baccalauréat libanais, conformément à l'accord culturel signé entre le Liban et la France.

L'orientation

Après le baccalauréat de 1998, les élèves du Grand Lycée se sont dirigés :

- à 50 % vers des universités libanaises francophones (université Saint-Joseph, université libanaise, ALBA, USEK principalement)
- à 11 % vers des formations en France (classes préparatoires ou universités principalement)
- à 33 % vers des universités libanaises anglophones
- à 6 % vers des universités étrangères (canadiennes principalement)

Les personnels

Le total de l'ensemble des personnels de l'établissement (hormis les animateurs d'activités périscolaires) s'établit à : 362 personnes, dont 260 enseignants, parmi lesquels 7,50 % de personnels expatriés ou résidents fonctionnaires français.

Les écolages

Une famille s'acquitte, pour le premier enfant, d'un droit de première inscription de 1,5 M de Livres libanaises, de 1 M de Livres libanaises pour les frères et soeurs suivants.

Pour l'année 1998-1999, les montants des droits de scolarité annuels (écolages et frais divers) se sont élevés autour de :

- 13 300 F pour les classes maternelles
- 13 500 F pour les classes élémentaires
- 14 000 F pour le collège (6è, 5è, 4è, 3è)
- 15 200 F pour le 2nd cycle (2nde, 1^e et Tale)

b) Syrie

Les établissements du réseau de l'AEFE sont les suivants :

| | | Ecole maternelle | Ecole élémentaire | Collège | Lycée | Gestion directe de l'AEFE | Conventionné avec l'AEFE | non conventionné avec l'AEFE |
|-------|--------------------------|------------------|-------------------|---------|-------|---------------------------|--------------------------|------------------------------|
| Alep | Ecole française | x | x | x | | | | x |
| Damas | Ecole française de Damas | x | x | x | x | | x | |

L'école française de Damas, visitée par la délégation de la commission, a été créée en 1970. Elle est conventionnée avec l'AEFE depuis 1991, et dépend de la direction des établissements privés du ministère syrien de l'éducation.

Elle comptait à la rentrée de 1999 686 élèves de la maternelle au lycée, dont 248 Français, 251 Syriens, et 187 ressortissants de pays tiers.

En ce qui concerne les résultats scolaires, les taux de réussite aux examens sont de l'ordre de 95 % dont trois mentions Très bien au baccalauréat en 1998, et 2 en 1999.

En ce qui concerne les écolages, les tarifs pratiqués sont en moyenne de 20 % inférieurs à ceux des établissements similaires de la région. Ils sont variables selon les catégories d'élèves et le niveau d'enseignement :

Pour les Français il varient de 9 800 F par an en maternelle à 15 000 F par an en terminale, et pour un ressortissant étranger de 12 500 F par an en maternelle à 19 700 F par an pour une classe de terminale.

L'amélioration des conditions d'accueil dans le primaire et les contraintes financières ont conduit le conseil de gestion à procéder à des hausses de tarifs, d'en moyenne 10 %/an depuis deux ans.

En ce qui concerne les personnels, au 30 juin 1999, l'école comptait 71 employés à temps complet ou partiel dont 55 enseignants. Elle dispose de 9 postes d'expatriés et de 14 postes de résidents. 34 enseignants sont Français.

c) Jordanie

Il existe un seul établissement français en Jordanie, l'école française d'Amman, créée en 1972, établissement de droit local conventionné avec l'AEFE et géré par une association de parents d'élèves. L'école accueille quelque 200 élèves dont une moitié de Français et un tiers d'étrangers non Jordaniens. Elle assure un enseignement à partir de deux ans et demi et jusqu'à la classe de cinquième.

d) Problèmes évoqués

Le problème le plus souvent évoqué lors de la visite d'établissements français par la délégation de la commission a été celui du recrutement des enseignants, les modalités actuelles du recrutement provoquant des disparités de statut et de rémunération assez mal vécues. Les interlocuteurs de la délégation ont aussi évoqué les problèmes que suscite le faible taux d'encadrement des élèves par des titulaires de l'éducation nationale.

Il convient de rappeler à cet égard qu'une première série de disparités existe entre les expatriés et les résidents, tous titulaires de l'éducation nationale, les seconds étant recrutés par les établissements suivant le droit local. Les résidents, qui sont souvent de « faux résidents » recrutés en France par les établissements en raison de la limitation du nombre des postes budgétaires d'expatriés, vivent mal l'écart de rémunération qu'ils constatent avec ces derniers. Il convient de noter que le rapport pour avis de la commission sur les crédits de la coopération scientifique et culturelle évoque régulièrement cette question, comme le montre l'extrait ci-dessous.



Extrait de l'avis présenté par Mme Danièle Pourtaud au nom de la commission des affaires culturelles, sur les crédits des relations culturelles scientifiques et techniques pour 2000 (p. 33)

Les écarts suivants ont été constatés entre expatriés et résidents sur le salaire des cinq premiers mois de 1999 (en prenant en compte l'existence d'un circuit administratif différent pour les anciens pays du « champ » et les autres) :

| | Champ | Ecart entre catégories | Hors champ | Ecart entre catégories |
|-----------------------|--------------|-------------------------------|-------------------|-------------------------------|
| Expatriés décret 1990 | 46 140 F | | 46 507 F | |
| Résidents | 17 889 F | - 28 251 F | 17 824 F | - 28 683 F |

Ces écarts proviennent principalement de deux éléments de rémunération :

- l'indemnité d'expatriation prévue par le décret de 1990 pour un montant de 22 708 francs en moyenne par mois ;
- les majorations familiales prévues par le décret de 1990 pour un montant de 4 180 francs en moyenne par mois.

Une seconde série de disparités existe entre les titulaires de l'éducation nationale et la catégorie des « recrutés locaux ». Dans les établissements conventionnés, tels que ceux visités par la délégation, les recrutés locaux signent un contrat avec l'association gestionnaire de l'établissement. Ils sont soumis à la législation locale.

Ces agents paraissent susceptibles de subir de graves pertes de revenus en fonction de la politique salariale ou de la variation des moyens des établissements. C'est ainsi qu'il a été indiqué à la délégation, lors de la visite de l'école française d'Amman, que les recrutés locaux français, certains pouvant se prévaloir d'un haut niveau de qualification, avaient récemment perdu une « allocation exceptionnelle » représentant 3 à 5 mois de salaire !

Pour tenter de justifier ces disparités, l'habitude semble acquise d'attribuer aux expatriés, dans leur lettre de mission, un rôle de conseil, d'animation et d'évaluation des autres enseignants, en coordination avec le chef d'établissement. Cette responsabilité des expatriés est considérée comme contribuant à justifier les écarts de rémunérations avec les enseignants ainsi « encadrés ».

B. L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS EN DEHORS DU SYSTÈME SCOLAIRE

On a vu plus haut le rôle des centres culturels français dans la formation des enseignants de français. Les centres offrent aussi un enseignement de français au public ou à des publics spécifiques.

C'est ainsi que le centre culturel français de Damas dispense un enseignement de français validé par la délivrance d'un diplôme d'étude de la langue française (DELF) ou un diplôme approfondi de français (DALF) à quelque 4.500 étudiants chaque année, sur trois sessions ou une session approfondie en été. Le centre développe aussi des formations spécialisées dans le domaine bancaire, médical, touristique, et forme le personnel de la télévision syrienne.

Le centre culturel et de coopération linguistique d'Amman dispense pour sa part un enseignement de spécialité, en particulier dans le domaine du tourisme et dans le domaine militaire.

II. L'ENVIRONNEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

A. LE RÔLE DES CENTRES DE COOPERATION CULTURELLE ET LINGUISTIQUE

On a rappelé ci-dessus le rôle des centres de coopération culturelle et linguistique pour la promotion du français en-dehors du système scolaire, et pour la formation des enseignants du français. Ces établissements ont été constitués à partir de 1995 en fusionnant des entités jusqu'alors indépendantes : centre ou instituts culturels et bureaux de coopération linguistique et éducative. Leur création a répondu au souci de rationaliser et d'unifier l'action de la France en ces domaines en élargissant les missions traditionnelles des centres culturels. Ils ont été dotés de l'autonomie financière, ce qui permet d'assouplir leur gestion et de faciliter la mobilisation de ressources extérieures.

La délégation de la commission a pu constater le dynamisme des CCL dans les trois pays visités, en matière de diffusion et de coopération culturelle et artistique, comme en matière d'information et de documentation sur la France, ainsi que l'effort effectué pour réaliser une convergence entre action culturelle et coopération linguistique et favoriser la réalisation de projets culturels appuyant la promotion du français. C'est ainsi largement sur les CCL que repose au Liban, en Syrie et en Jordanie, comme ailleurs, l'ambition de créer un environnement favorable à la francophonie.

Au-delà de ces observations de caractère général, les déplacements de la mission ont permis de constater le rôle très utile des organismes français sur certains terrains difficiles, et l'existence d'un vivier de bénévoles francophones et francophiles participant à l'animation de nos institutions. Dans la Bekaa comme à Damas, les centres culturels français sont ainsi des lieux de « respiration » et de rencontre pour des personnes qui ne connaîtraient vraisemblablement sans eux que l'enfermement ethnique et le désert culturel. Retenons à cet égard l'exemple du centre de Baalbek, mis gratuitement à disposition par l'évêché catholique sans que les chiïtes y aient fait objection, fréquenté librement par les jeunes de tous âges et de toutes confessions, largement animé par des bénévoles.

1. Liban

Particulièrement étoffé, le réseau culturel français s'articule, comme on l'a indiqué plus haut, autour de la Mission culturelle française de Beyrouth, des quatre CCL qui constituent ses antennes à Tripoli, Saïda, Deir El Kamar et Zahlé, et des quatre annexes de centres, situées à Tyr, Nabatieh Jounieh et Baalbek.

L'importance de cette couverture territoriale s'explique par la spécificité du Liban, fait de micro-régions largement marquées par le fait communautaire ; par le choix de favoriser l'accès des différentes communautés à la culture française ; par la place du Liban dans la francophonie et par l'ancienneté des liens de toutes sortes que nous avons avec cette terre.

Le réseau est animé par une trentaine d'agents expatriés, notamment deux attachés de coopération, un attaché de coopération linguistique et éducative, trois attachés linguistiques, plusieurs enseignants et coopérants, et des nationaux bénévoles que la délégation de la commission a vu agir, au Liban comme en Syrie et en Jordanie, avec un plaisir et une spontanéité que ne décourage pas la modestie des moyens disponibles.

Deux catégories d'actions sont à signaler :

- Dans le domaine du livre, une enveloppe budgétaire de 1,7 MF (1999) permet au poste de développer une politique du Livre prenant en compte l'importance et la qualité de la francophonie de ce pays.

Cette politique s'articule principalement sur la diffusion du livre français, l'aide aux librairies locales, la formation aux métiers du livre et comporte un engagement particulier en faveur de l'édition libanaise en langues française et arabe dans le cadre du programme Georges Shéhadé de « Participation à la Publication Locale », qui a permis la publication à Beyrouth de plus de 90 ouvrages français depuis 1990, notamment dans les domaines du droit et de la médecine.

Le Salon du Livre Français de Beyrouth « *Lire en Français et en Musique* » organisé par le Service Culturel et les grands libraires de la capitale libanaise, attire chaque année un public nombreux (plus de 100 000 personnes en moyenne). Le succès considérable de cette manifestation, y compris auprès des écrivains, témoigne de la vivacité de la francophonie au Liban et de la bonne santé des importations de livres (le Liban se situe au deuxième rang des importateurs des pays arabes après le Maroc et au onzième rang pour l'ensemble du monde, avec une augmentation de 20,5 % en 4 ans).

- Dans le domaine artistique, la présence française au Liban passe par la présentation de spectacles et le montage d'expositions, et s'est davantage orientée depuis 1997 vers des coréalizations franco-libanaises et vers la mise en place d'ateliers de formation de jeunes professionnels (danse, musique, théâtre).

Un entretien avec M. Mohamed Youssef Beydoun, ministre de la culture et de l'éducation, a permis à la délégation de constater que les autorités libanaises souhaitent l'appui de la France à la reconstitution de la bibliothèque nationale, qui dispose d'un très grand nombre d'ouvrages en français et qui a gravement souffert de la guerre. Le rôle de Beyrouth comme imprimerie du monde arabe, avec la présence d'un fort potentiel de traducteurs à partir duquel pourrait être accentuée la politique de traduction, a aussi été

souligné. Parmi les projets culturels en cours, ont été enfin évoqués l'aménagement de la cinémathèque nationale et le financement du musée national d'art plastique.

2. Syrie

La France dispose en Syrie du Centre culturel français de Damas et de l'Agence culturelle et de coopération éducative d'Alep, intégrée à la Chancellerie détachée de cette ville.

La délégation de la commission a visité et tenu une réunion de travail au centre culturel de Damas, dont les locaux modernes et spacieux constituent un outil manifestement utile au rayonnement de la culture française en Syrie.

En ce qui concerne la partie culturelle de ses activités, le centre organise des manifestations, la plupart du temps en collaboration avec le ministère syrien de la culture, qui couvrent les principaux domaines de la vie artistique française et syrienne : peinture ; accueil d'artistes français en résidence ; théâtre (il convient de noter en ce qui concerne le théâtre, très vivant en Syrie, l'existence de formations d'acteurs ou de techniciens du spectacle grâce à un programme de bourses) ; danse contemporaine ; conférences données par des intervenants syriens de haut niveau ; musique (avec ici aussi un programme de bourses et de missions insistant sur la formation d'orchestre) ; arts plastiques ; cinéma (grâce à l'utilisation du stock de films disponible auprès du poste d'Amman).

Des actions sont menées par ailleurs dans le domaine de l'écrit et du livre : participation à la foire du livre de Damas, bureau d'aide à la traduction (en collaboration avec le bureau du Caire), missions d'écrivains.

3. Jordanie

Le Centre culturel et de coopération linguistique d'Amman offre au public jordanien un aperçu de la création artistique française.

La salle d'exposition accueille chaque mois un artiste et ses oeuvres, il s'agit aussi bien de jeunes créateurs jordaniens que des nouvelles tendances de l'art contemporain français. Des rencontres peuvent être organisées entre artistes des deux nationalités pour présenter leurs oeuvres communes.

Des films hebdomadaires sous-titrés en arabe sur un thème commun sont projetés en 16 mm.

Des conférences servent par ailleurs de relais d'information à la recherche française et francophone, et permettent à l'IFAPO, au CERMOC, ou aux départements francophones des universités jordaniennes de présenter leurs travaux.

Des soirées à thème réunissent Français et Jordaniens pour les fêtes de fin de session de cours, pour les finales sportives retransmises sur les chaînes francophones (TV5 et CFI) ou encore pour les soirées d'élection...

Toutes ces manifestations sont gratuites et ouvertes à tous.

Les manifestations culturelles organisées dans différents endroits de la capitale sont aussi l'occasion de collaborations avec différentes institutions locales comme le Centre culturel royal.

Des spectacles variés sont aussi présentés dans ces différents cadres : théâtre, danse classique ou contemporaine, musique française dans sa diversité, le cinéma avec une participation à la semaine du cinéma français, au festival du cinéma européen et au festival du film franco-arabe.

Dans la mesure du possible, certaines activités du C.C.C.L. sont présentées dans d'autres villes importantes de Jordanie telles Irbik ou Aqaba.

B. LE MÉCÉNAT CULTUREL PRIVÉ

L'accueil de la délégation de la commission à Saïda par Mme Bahia Hariri, présidente de la commission de la culture et de l'éducation de la chambre des députés du Liban, a permis de prendre la mesure du concours que les institutions privées sont en mesure d'apporter au développement des relations culturelles entre la France et les pays du Moyen-Orient.

A cette occasion, Mme Hariri a présenté les manifestations culturelles et artistiques organisées à Saïda sous l'égide de la fondation Hariri aux termes d'un protocole d'accord conclu avec le gouvernement français. Cette initiative a débouché sur l'organisation des « Rencontres du Khan » dans le cadre du Khan el-Franj de Saïda, remarquable édifice construit au XVII^e siècle pour développer le commerce avec l'Occident. C'est à un « commerce » intellectuel et culturel qu'est désormais voué cet espace historique ouvert aux activités locales et étrangères, en particulier franco-libanaises...

La réunion de Saïda a en outre montré l'ampleur potentielle de la coopération entre les collectivités locales et le mécénat privé en vue du développement des relations culturelles franco-libanaises.

C. PRÉSENCE FRANCOPHONE ET COOPÉRATION TECHNIQUE

En dehors du champ culturel, les actions menées en matière de coopération technique contribuent largement à la vitalité de l'environnement francophone dans les trois pays visités par la délégation de la commission.

- C'est le cas au Liban, dans le domaine de la *jeunesse et des sports*, où se développe une coopération dynamique fondée sur un accord conclu en janvier 1995 à Beyrouth par Mme Alliot-Marie et le ministre libanais de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Cet accord a donné lieu à l'organisation de plusieurs sous-commissions franco-libanaises dont la dernière, tenue en novembre 1998, a permis de retenir comme priorité la formation de formateurs libanais dans le domaine de l'animation, le lancement d'actions de coopération en faveur d'activités socio-culturelles et, dans le domaine du sport, la poursuite de l'appui apporté par la France aux fédérations libanaises et aux sportifs appelés à concourir au niveau international dans un grand nombre de disciplines.

Une politique de coopération est aussi conduite en direction de *l'administration publique*, privilégiant la formation (administration économique et financière, services de police et de sécurité). La création d'un institut supérieur d'administration publique pour la formation de hauts fonctionnaires libanais est à porter au crédit de cette politique.

Dans le même esprit, la coopération dans le domaine de *la justice* a porté jusqu'à présent essentiellement sur la formation de magistrats (convention avec l'ENM de Bordeaux, stages en France) et de conseillers d'Etat libanais (dans le cadre d'une coopération avec le Conseil d'Etat). On peut aussi signaler la participation à des séminaires de formation sur la lutte contre la corruption, l'administration pénitentiaire et la médecine légale. De nouvelles actions devraient être mises en œuvre pour répondre aux besoins exprimés par nos partenaires libanais (réformes du ministère de la justice et du Conseil supérieur de la magistrature, mise en place de l'administration pénitentiaire, méthodologie pour les magistrats de la Cour de cassation).

- En direction de la Syrie, il convient de citer la relance récente d'une coopération institutionnelle visant à aider l'administration syrienne à former ses cadres et à se moderniser, un programme vise à développer en France, en Syrie ainsi qu'au Liban (à l'ESA) des formations pour responsables des ministères et administrations syriens dans les domaines suivants :

- élaboration du budget de l'Etat,
- calcul de la dette publique extérieur,
- automatisation des opérations douanières,

- perfectionnement des hauts fonctionnaires (stages à l'IIAP et à l'ENA).

Un projet sur financement européen d'Ecole de gestion à Damas a en revanche peu progressé. Plusieurs consortium européens sont constitués pour répondre à l'appel d'offres. L'un deux regroupe HEC et l'Ecole Bocconi. La convention cadre est toujours en négociation avec la Commission européenne.

La France développe aussi sa présence dans le domaine de la santé, qui est l'un de ses secteurs d'excellence en Syrie : nous soutenons des formations en France de spécialités de médecins civils et militaires en oncologie, cardiologie et chirurgie infantile.

Il faut citer enfin, dans le domaine du patrimoine, notre coopération pour l'étude et la conservation de la citadelle de Damas, en collaboration avec l'UNESCO et le Centre d'ingénierie pour l'archéologie et l'environnement du Caire.

- En ce qui concerne enfin la Jordanie, on notera la participation de la France à des programmes dans le domaine de la formation hôtelière et dans celui du tourisme culturel.

III.L'AUDIOVISUEL

1. Liban

Ce qui marque le paysage audiovisuel libanais est la domination du secteur privé (la majeure partie de l'audience est répartie entre sept chaînes de télévision dont deux publiques, en crise structurelle, comme on le notera ci-dessous) et par la faible part des programmes francophones, comme le montre le tableau suivant :

PAYSAGE AUDIOVISUEL LIBANAIS ET FRANCOPHONIE

Télé Liban

TL 1 (18 h/j). Pas de programmes en français.

Emissions en arabe (moins de 3 h par jour de production propre), et en anglais sous-titré.

TL2 « Le neuf » (5h/j). Programmes en français : 5 h/j (18 h 30 à 23 h 30).

Un film américain ou autre par semaine en moyenne, sous-titré. Programmes fournis par France Télévision et dans une moindre mesure par La Cinquième/Arte, TF 1 et La 6. Le dernier journal de TV 5, à 23 h, est relayé.

Chaînes privées

LBCI (18 h/j). Pas de programmes en français.

MTV (18 h/j). Programmes en français : 3 h 30/j.

Diffusion à 6 h 45 du 20 de TF 1 de la veille. Relais en direct de 7 h 30 à 9 h 30 de Télé Matin de France 2. Journal de 13 h de TF 1 en direct (14 h libanaise). MTV diffuse également (commentaires en français) les grands événements sportifs de forte audience, grands prix de F 1, tennis, etc.

Future TV (18 h/j). Programmes en français : 0 h 15/j.

Journal télévisé en direct à 17 h 30 (réalisé par une ancienne élève du DES de journalisme, soutenu par le poste). Cette chaîne, dont l'audience semble progresser, diffuse des films et des séries sous-titrés en français (en outre, partenariat touristique commercial avec Monaco).

NBN (18h/j). Pas de programmes en français.

Des débats politiques alternent avec le Télé Achat.

El Manar (24 h/j). Pas de programmes en français.

Les chaînes libanaises diffusent globalement 20 % de programmes en français, 28 % en anglais et 52 % en arabe. Le décalage est important, et préoccupant pour l'avenir, avec l'enseignement, dont on a vu plus haut l'orientation toujours largement francophone. Il illustre une nouvelle fois le danger, déjà signalé, d'un cantonnement du français dans le statut précaire de langue savante ou d'une culture déconnectée de la vie pratique.

Cette situation mérite d'être relevée dans la perspective du prochain sommet de la francophonie qui aura lieu en 2001 à Beyrouth, et la délégation de la commission n'a pas manqué d'en faire la remarque à l'occasion des audiences que lui ont accordées le Président de la République, le Premier Ministre et le ministre de l'information, en plaidant pour un fort engagement de l'Etat libanais, avec l'aide de la France, en faveur de la remise en ordre de Télé Liban et de la promotion de son canal francophone, Le Neuf.

Dans le domaine de la télévision publique, un accord conclu en 1993 entre CFI et le ministre libanais, visant à pourvoir Télé Liban en programmes français gratuitement puis selon un système commercial préférentiel, qui n'avait jamais été appliqué, a été réactivé. Il est encore trop tôt pour tirer le bilan de cette réactivation. Télé Liban a acheté depuis 1997 quelques programmes en français mais leur place reste très modeste.

Un projet de relance de la création du canal francophone Le Neuf, à l'étude depuis 1996, a été suspendu en raison d'incertitudes en ce qui concerne les moyens que le côté libanais était disposé à fournir à sa télévision publique. L'octroi d'un soutien français au Canal Neuf, notamment en matière d'équipements, ne pouvait intervenir que si le gouvernement libanais s'engageait à contribuer au processus global de redressement entrepris par le président de Télé Liban. C'est en partenariat avec le gouvernement libanais et sur la base d'engagements réciproques qu'un appui financier français pouvait être étudié.

La question se posait en particulier de l'opportunité de rénover le seul programme francophone quand l'ensemble de Télé Liban est à reconstruire. Les dettes atteindraient en effet 50 millions de dollars et un plan de restructuration de la grille du personnel - pléthorique et dont le niveau de compétence n'est pas sans être mis en doute - impliquerait de provisionner une quarantaine de millions de dollars.

Il semble que le dossier de la restructuration de Télé Liban ait progressé depuis le passage à Beyrouth de la délégation de la commission, sur la base d'une coopération avec un opérateur privé français, le gouvernement français fournissant sur protocole financier, une aide d'une trentaine de millions de francs.

Quoi qu'il en soit des projets concernant Télé Liban, d'autres pistes sont explorées afin de renforcer la place de la francophonie dans l'audiovisuel libanais. Il semble possible d'envisager ainsi des solutions telles que le renforcement des programmes français sur MTV, chaîne qui affiche un choix de programmation francophone et pourrait devenir un partenaire privilégié.

En ce qui concerne la radio, les efforts entrepris par RFI depuis 1993 pour la reprise de ses programmes par Radio Liban ont connu pendant longtemps des résultats très mitigés. En effet, l'émetteur dont RFI avait fait don à Radio Liban, se trouvait régulièrement hors d'état de fonctionner, sans que la direction de la chaîne libanaise ou les autorités libanaises semblent disposer de la possibilité de faire cesser ce qui semblait

apparaître comme le résultat de manoeuvres délibérées. Bien que la situation ne soit pas encore totalement satisfaisante, la coopération entre les deux radios semble s'être stabilisée, grâce notamment à l'affectation d'un CSN au suivi de la programmation en français de Radio Liban.

Enfin, la demande de fréquence de RFI sur Beyrouth, déposée par RMC/Moyen-Orient, a dû être abandonnée faute d'avoir trouvé une radio-relais libanaise autorisée à diffuser ses émissions en FM.

2. Syrie

La coopération audiovisuelle avec la Syrie s'appuie, en matière de télévision, sur les relations entretenues par CFI, TV5 et France Télévision avec la télévision publique syrienne (ORTAS).

La deuxième chaîne syrienne, qui accueille des programmes étrangers, diffuse environ une heure quotidienne de programmes de CFI sous-titrés en arabe. Une équipe de CFI présente dans les locaux de l'ORTAS visionne, choisit et sous-titre les programmes transmis par CFI. Le manque de cassettes destinées à l'enregistrement des émissions a été signalé comme une illustration particulièrement criante de l'insuffisance des moyens disponibles pour cette action.

TV 5 peut être captée sur deux satellites en Syrie : Eutelsat diffuse les émissions de TV 5 à destination d'Europe, tandis qu'Arabsat a repris le canal autrefois attribué à CFI et diffuse sous le titre TV 5 Orient. Faute d'émissions en langue arabe ou sous-titrées en arabe, cette chaîne ne peut espérer jouir d'une véritable audience dans le pays.

En revanche, la coopération entre l'ORTAS et France Télévision semble assez prometteuse. Initiée en 1998, elle s'appuie sur une convention signée entre les deux organismes. La formation est privilégiée, notamment celle des personnels techniques.

Une spécialité de la Syrie étant la production de feuilletons largement diffusés dans le monde arabe, c'est sur ce secteur que se sont d'abord portés les efforts (stage de formation en France et en Syrie des ingénieurs lumière, directeurs photo, assistants de réalisation, etc.).

Parallèlement, les actualités commencent à faire l'objet d'une formation précise. En septembre 1999, une opération importante a été montée entre France Télévision et l'ORTAS sur la préparation, la fabrication et la diffusion du journal télévisé. Six formateurs de France Télévision, conduits par un rédacteur en chef de France 2, ont travaillé à la rénovation du journal télévisé avec les équipes de la télévision syrienne.

Enfin, France Télévision ne pouvant satisfaire une forte demande de coproductions émanant de l'ORTAS, il est envisagé que des émissions de la télévision française soient réalisées en Syrie avec l'appui logistique de l'ORTAS. Cela a été le cas de l'émission « Un train pas comme les autres », dont le tournage a eu lieu au mois d'octobre 1999.

La radio syrienne, enfin, continue pour l'instant à ne diffuser qu'une heure d'émission quotidienne en français, en direction de l'Europe et sur ondes courtes. Le développement de la coopération dans le domaine de la télévision, cependant, incite à tenter des opérations de même nature en direction de la radio, avec le soutien de RFI qui est disposé à intervenir en partenariat avec l'ORTAS. Des actions de formation pourraient permettre de lancer cette coopération.

3. Jordanie

Notre coopération avec la télévision jordanienne, qui remonte à 1978, est considérée comme de bonne qualité. Elle se traduit par la reprise de 3 heures de programmes quotidiens en langue française (sous-titrés en arabe) à partir d'émissions de CFI (avec qui un accord a été conclu dès 1989). L'interruption déjà évoquée du signal de CFI sur ARABSAT a été palliée depuis janvier 1998, par le nouveau service de banque de programmes mis en place par CFI à destination des télévisions du Proche et du Moyen Orient sur le satellite Hotbird 3.

Il faut noter que les autorités jordanienes ont soutenu notre projet de diffusion en direct de programmes français par TV 5 sur le satellite ARABSAT, en remplacement de CFI, malgré la candidature d'une chaîne jordanienne sur le canal resté vacant depuis l'interruption des programmes de CFI.

Une aide exceptionnelle à la télévision jordanienne, conditionnée à l'octroi d'une fréquence FM pour RMC/Moyen-Orient, a été décidée à l'occasion de la visite du Président de la République en Jordanie en octobre 1996. Cette aide, d'un montant de 750 000 FF, a été répartie comme suit :

- 250 000 FF consacrés à la formation de 6 stagiaires jordaniens, un mois en France et in situ, grâce à une mission d'experts de France Télévision ;

- 500 000 FF pour la fourniture de trois caméras.

France Télévision coopère également avec la télévision jordanienne sous la forme d'actions de formation et d'assistance technique.

Une opération spécifique d'assistance technique et d'informatique sur financement partiel du ministère des affaires étrangères a notamment été organisée pour les élections législatives jordaniennes de novembre 1997.

France Télévision a informatisé les résultats de ces élections et organisé une émission dans le style de nos soirées électorales.

En 1998, plusieurs missions de France Télévision se sont rendues en Jordanie, notamment deux experts qui ont séjourné deux mois dans ce pays avec deux objectifs :

- dans le domaine des programmes, concevoir et produire avec des techniques modernes de production un programme complet destiné à l'antenne, puis appliquer ces méthodes de travail et cette organisation à l'ensemble du département des programmes de la télévision jordanienne ;

- dans le domaine de la conception graphique, former les personnels aux méthodes de création d'une « identité visuelle », concevoir un habillage pour les trois chaînes de la télévision jordanienne, créer un nouvel organigramme pour l'ensemble de la cellule avec la mise en place d'une direction de l'habillage et de l'auto-promotion.

Ces missions ont été initiées et encadrées sur place et à Paris par la cellule Méditerranée Monde Arabe. Partiellement financés par le ministère des Affaires étrangères, une part significative du coût de ces opérations a été pris en charge par France 2.

En 1999, les relations avec la télévision jordanienne se sont poursuivies dans les domaines du conseil à la programmation, et de la conception graphique.

France Télévision a également eu en charge la direction de la production et de la couverture des 9^{èmes} Jeux Pan-Arabs qui se sont déroulés à Amman du 4 août au 4 septembre 1999. Plusieurs experts se sont rendus sur place pour concevoir la couverture, l'implantation des caméras sur les stades, la réalisation, la logistique, la gestion des moyens et des hommes et les liaisons avec l'ensemble des télévisions arabes présentes sur le terrain et qui avaient des athlètes en compétition. Un chef de production de France Télévision a assuré durant un mois la coordination générale du projet en collaboration avec les différents secteurs de la télévision jordanienne.

Pour l'année 2000, plusieurs missions de coopération ont été prévus dans plusieurs domaines technique et journalistique :

- la chaîne internationale de la télévision jordanienne diffuse des programmes en français et notamment un journal. Une mission a été prévue pour aider au remodelage de ces journaux télévisés ;

- la télévision jordanienne s'intéresse également aux outils informatiques mis en place par France Télévision pour la gestion de l'ensemble des chaînes au niveau administratif des programmes, de la mise à l'antenne ainsi que de la réception des informations des agences de presse.

ANNEXE

-

PROGRAMME DE LA MISSION

• **Dimanche 19 septembre 1999**

19 h 00 : Arrivée à l'aéroport international de Beyrouth. Accueil par l'Ambassadeur de France.

20 h 30 : Dîner restreint à la résidence des Pins.

• **Lundi 20 septembre 1999**

08 h 30 : Entretien avec M. Anouar El Khalil, Ministre de l'information.

10 h 00 : Audience de S. E. le Général Lahoud, Président de la République, au palais de Baabda.

11 h 00 : Entretien avec M. Nabih Berry, Président de la Chambre des Députés.

12 h 00 : Entretien avec M. Mohamed Youssef Beydoun, Ministre de la culture et de l'éducation.

21 h 00 : Dîner offert par M. Mohamed Youssef Beydoun, Ministre de l'éducation nationale et de la culture, à la villa Sursock.

• **Mardi 21 septembre 1999**

09 h 00 : Visite du grand lycée de Beyrouth, entretien avec l'ensemble des proviseurs des lycées franco-libanais.

11 h 45 : Départ à Saïda, entretien avec Mme Bahia Hariri, Président de la commission de l'Education nationale et de la culture de la chambre des Députés.

13 h 30 : Déjeuner offert par Mme Bahia Hariri.

15 h 00 : Retour à Beyrouth.

16 h 00 : Visite de l'Ecole supérieure des Affaires et point de presse.

17 h 00 : Visite du chantier de reconstruction du centre ville.

20 h 30 : Dîner offert par l'Ambassadeur de France et Mme Jouanneau à la résidence des Pins.

• **Mercredi 22 septembre 1999**

08 h 00 : Départ pour Deir el Qamar.

09 h 00 : Entretien avec M. Dory Chamoun, Président de la municipalité de Deir el Qamar.

10 h 00 : Réunion de travail au Centre culturel français avec les directeurs des centres culturels français au Liban.

12 h 00 : Départ pour Jezzine.

13 h 15 : Déjeuner offert par M. Suleiman Kanaan, Député de Jezzine, à son domicile, avec des personnalités politiques locales.

• **Jeudi 23 septembre 1999**

09 h 00 : Départ pour Baalbeck.

10 h 30 : Visite du Centre culturel français de Baalbeck.

11 h 30 : Visite du site archéologique de Baalbeck.

12 h 30 : Déjeuner puis départ pour Damas.

Accueil à la frontière par M. Christophe Guilhou, Premier Conseiller.

20 h 00 : Dîner dans la vieille ville, à l'invitation de M. Charles-Henri d'Aragon, Ambassadeur de France, avec les responsables du dispositif culturel.

• **Vendredi 24 septembre 1999**

10 h 00 : Visite du Centre culturel français de Damas.

11 h 00 : Visite du Centre de ressources sur la France contemporaine.

12 h 30 : Visite de l'Institut français d'études arabes de Damas (IFEAD).

15 h 00 : Départ pour Bosra. Visite du site avec la mission archéologique de l'Institut français d'archéologie du Proche-Orient (IFAPO).

• **Samedi 25 septembre 1999**

09 h 00 : Visite du Centre de documentation pédagogique de Damas.

10 h 00 : Entretien avec le Président de l'université de Damas, M. Ma'el Bared.

11 h 00 : Visite de l'école française de Damas.

13 h 00 : Entretien avec Mme Najah Al Attar, Ministre de la culture.

19 h 00 : Réception à la résidence de l'ambassadeur de France.

21 h 00 : Dîner offert par Mme Al Attar.

• **Dimanche 26 septembre 1999**

09 h 00 : Entretien avec Mme Salha Sankar, Ministre de l'enseignement supérieur.

10 h 00 : Entretien avec le groupe d'amitié parlementaire France-Syrie.

12 h 00 : Départ pour la Jordanie. Accueil à la frontière syrienne par le Premier Conseiller de l'ambassade de France.

14 h 30 : Visite de l'université du Yarmouk à Irbid, rencontre avec le président de l'université, M. Fayez Al-Khasawneh et les professeurs de français du département des langues modernes.

15 h 30 : Déjeuner à l'université, offert par le président de l'université du Yarmouk.

16 h 00 : Visite de l'Institut d'archéologie et d'anthropologie en compagnie du directeur de l'Institut, M. Ziyad Al-Saad et de M. Jean-Pierre Braun, responsable scientifique de l'IFAPO-Amman. Visite du musée de l'Institut.

17 h 00 : Départ pour Jerash, visite du site, rencontre avec le Directeur général des antiquités, M. Fawaz Khreicha et les archéologues de l'Institut français d'archéologie du Proche-Orient.

18 h 30 : Départ pour Amman.

20 h 30 : Dîner de travail restreint à la résidence de l'ambassadeur de France.

• **Lundi 27 septembre 1999**

8 h 30 : Entretien avec M. Ayman Al-Majali, vice-Premier Ministre chargé de l'information.

9 h 00 : Entretien avec M. Abdur-Ra'uf Al-Rawabdeh, Premier Ministre.

10 h 00 : Audience de S. M. le Roi Abdallah II et dépôt de gerbe au mausolée du roi Hussein.

11 h 00 : Visite du Centre culturel et de coopération linguistique.

12 h 00 : Visite de l'école française d'Amman.

14 h 30 : Déjeuner offert par M. Aqel Biltadji, Ministre du tourisme.

16 h 15 : Visite de l'Université de Jordanie.

18 h 00 : Entretien avec M. Zeid Rifai, Président du Sénat.

19 h 00 : Entretien avec M. Izzat Jaradat, Ministre de l'éducation

20 h 30 : Dîner offert par M. Abdul Salam Majali, ancien Premier Ministre, Sénateur, rapporteur général de la commission des affaires étrangères.

• **Mardi 28 septembre 1999**

10 h 00 : Départ pour Petra.

11 h 00 : Arrivée à Petra, visite du site avec M. Fawaz Khreicha, Directeur général des antiquités et M. Jean-Pierre Braun, responsable scientifique de l'IFAPO-Amman.

13 h 30 : Déjeuner offert sur le site par M. Zeydoun Al-Muheisen, Directeur général du conseil régional de Petra et ancien Directeur de l'Institut d'archéologie et d'anthropologie de l'université du Yarmouk.

• **Mercredi 29 septembre**

07 h 25 : Départ pour Paris

La commission des affaires culturelles du Sénat a souhaité dresser un bilan de la coopération culturelle, scientifique et technique, avec le Liban, la Syrie et la Jordanie.

Constatation majeure : une francophilie très présente dans les trois pays offre au développement de notre coopération un soubassement solide. La francophilie dépasse en effet largement le périmètre d'une francophonie qui paraît, même au Liban, un peu repliée sur l'enseignement.

Dans l'audiovisuel, en particulier, beaucoup reste à faire pour assurer une meilleure visibilité aux programmes francophones, et renouveler ainsi l'image de notre langue. Cette priorité de la politique française de coopération culturelle, scientifique et technique est à confirmer.

La délégation de la commission a aussi constaté la vitalité du réseau des centres de coopération culturelle et linguistique, et le caractère dynamique de notre activité dans l'archéologie et dans les sciences humaines, où les objectifs strictement scientifiques des institutions françaises se doublent d'objectifs économiques en réponse aux souhaits exprimés par les autorités nationales.